

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoints,**
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS

17 – 21 Septembre 2017

**REPRISE DU MOBILIER EQUIPANT LE LOCAL COMMUNAL SIS QUAI ANTOINE
HEBRARD PAR LE SERVICE DE SANTE EN MILIEU DE TRAVAIL INTERENTREPRISES
DE TARN ET GARONNE SUITE A LA RESILIATION DE LA CONVENTION**

Rapporteur : Madame ROLLET.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Vu la délibération du 22 octobre 1998 portant convention entre la Commune de Moissac et le Service de Santé en Milieu de Travail Interentreprises de Tarn-et-Garonne,

Vu le courrier de résiliation de la convention d'occupation du local sis quai Antoine Hébrard du 31 mai 2017, avec libération du local le 31 décembre 2017,

Considérant la proposition de rachat du mobilier équipant le local faite par le SMTI pour un montant de 500,00 €

Vu l'inventaire du mobilier comprenant : 2 bureaux avec retours et caissons roulants, 2 fauteuils de bureaux, 1 buffet, 1 frigidaire, 1 micro-onde, 1 ensemble chaises accueil, 1 paravent- séparation, 1 lot de chaises simples, petit mobilier, dévidoir pour toilettes ...

Considérant l'intérêt mutuel pour les parties de conclure cette transaction,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE la reprise du mobilier du Service de Santé en Milieu de Travail Interentreprises de Tarn-et-Garonne pour un montant de 500,00 € suite à la résiliation de la convention portant occupation du local sis quai Antoine Hébrard au 31 décembre 2017,

DIT que cette dépense sera inscrite au budget communal,

DÉLÈGUE sa signature à Monsieur le Maire pour tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT